

**AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DU SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**  
**DU 3 OCTOBRE 2021**

---

**PROJET PARTICULIER CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE DEUXS  
IMMEUBLES DE SIX UNITÉS DE CONDO AU QUARTIER BEL-AIR ADJACENTS À  
LA NOUVELLE RUE PROJETÉE RELIANT LES RUES MONTCALM ET LOUIS-  
HÉBERT**

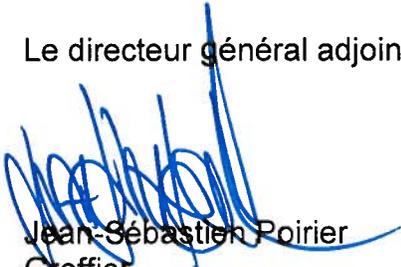
---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 juillet 2021, le conseil municipal a adopté la résolution no VLT-2021-07-212 relative au projet particulier concernant la construction de deux immeubles de six unités de condos au quartier Bel-Air, adjacents à la nouvelle rue projetée reliant les rues Montcalm et Louis-Hébert, soit plus précisément sur le lot 5 790 946 du cadastre du Québec, dans la zone résidentielle R-799.
2. Un scrutin référendaire s'est tenu le 3 octobre 2021 relativement à ce projet.
3. Le résultat obtenu pour ce référendum révèle un nombre de votes affirmatifs de **391**, ainsi qu'un nombre de votes négatifs de **196**.
4. Un certificat résultant du scrutin référendaire a fait l'objet d'un dépôt lors de l'assemblée publique du conseil municipal du 5 octobre 2021.

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à La Tuque, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (2021).

Le directeur général adjoint,



Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

---

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE**  
**WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA**  
**LE 6 OCTOBRE 2021**